

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 3 février 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-04**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 3 février 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 24 janvier 2025.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 20 janvier 2025

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 20 janvier 2025 avec prise en compte des modifications demandées par M. Arnaud Giacometti et Mme Emmanuelle Huver.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 33
Membres présents : 27	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 33
Total des membres présents et représentés : 33	Majorité requise : 17
	Pour : 33
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 20 janvier 2025.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Philippe Roingeard

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 20 janvier 2025

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;
Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU : Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;
Alain BIDEAU ; Sandrine DALLET-CHOISY ; Mickaël DAVID ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Hovig TER MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;
Gwenaëlle BAUDET ; Valérien BOUCHER ; Claude-Emmanuel BOUDET ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAULT ;
Pauline ANDRAULT ; Manon GOUREAU ; Titouan HERISSE ; Maxime LEGRAND ; Tristan ROGER ;
Anne BESNIER ; Thierry CHAILLOUX ; Marc GUERIN ; Lucie CLARYSSE ; Christelle CHARLOT ; Christophe MAURIAC ;

Ont donné procuration :

- Marie-Pierre ROURE-HORARD à Daniel MIRZA ;
- Christelle DE BECDELIEVRE à Philippe ROINGEARD ;
- Delphine TAILLANDIER à Olivia ROBIN-SAVARD, en cours de séance.

Participaient à titre consultatif :

Daniel ALQUIER, Vice-président chargé de la recherche ; Alexis CHOMMELOUX, Vice-président chargé de la vie étudiante, de la vie de campus, de la culture et du sport ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Thierry SENEGAS, Agent comptable ; Kevin NEUVILLE, Directeur de cabinet ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR médecine ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Frédéric DENIS, Directeur de l'UFR odontologie ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Arnaud RIVIERE, Directeur de l'IAE Tours Val de Loire ; Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ;

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Laëtitia LOPES-BRULE, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte rendu du conseil d'administration du 16 décembre 2024

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 16 décembre 2024.

Emmanuelle HUVER souhaite que ce compte-rendu intègre certaines remarques qui avaient été faites quant à l'acceptation de candidatures tardives aux conseils et commissions de l'établissement.

Sandrine DALLET-CHOISY précise, en qualité de secrétaire de la dernière séance du conseil d'administration, qu'elle n'a pas jugé opportun d'insérer cette remarque dans la mesure où le conseil d'administration a accepté de nouvelles candidatures au cours de la séance.

Emmanuelle HUVER souligne qu'ils ont été plusieurs à trouver étonnant cette souplesse des délais. Elle mentionne que l'ensemble de cette discussion ne figure pas dans le compte-rendu, et qu'elle trouve important qu'elle y soit. Hovig TER MINASSIAN souhaite également souligner qu'il avait fait une remarque sur la manière dont s'étaient déroulés les différents votes, remarque qu'il n'avait pas retrouvée dans le compte-rendu.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, avec les demandes de modifications proposées, le compte-rendu du conseil d'administration du 16 décembre 2024 par la délibération n°2025-01.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

M. le Président présente ses vœux aux administrateurs et, à travers eux, aux étudiantes et étudiants, aux personnels administratifs, au corps enseignant, aux collectivités territoriales, aux organismes nationaux de recherche ainsi qu'aux partenaires socio-économiques. Il rappelle qu'il présentera ses vœux à l'ensemble de la communauté et aux partenaires de l'université le 30 janvier prochain sur le site de l'UFR de Droit, d'économie et de sciences sociales et de l'IAE.

M. le Président présente au conseil d'administration M. Kevin NEUVILLE, nouveau directeur de cabinet de la Présidence de l'université.

M. le Président rappelle que cette séance extraordinaire du conseil d'administration a pour ordre du jour unique le vote d'un budget initial 2025, dont il souhaite rappeler le contexte.

L'année 2024 a laissé le pays entier en proie à une forte instabilité politique : une dissolution, une censure, quatre premiers ministres, trois ministres pour l'enseignement supérieur et la recherche, qui ont constitué des événements historiques pour la France. L'année 2024 a également continué de mettre en lumière une aggravation des bouleversements géopolitiques du monde et la confirmation d'un niveau sensible des changements climatiques.

2024 est également l'année de l'aggravation de la dette de l'Etat et d'un soutien très relatif de ce dernier au monde universitaire et de la recherche : une compensation de seulement 50% des mesures Guerrini (augmentation du point d'indice des fonctionnaires), une diminution de 900 M€ des crédits de l'enseignement supérieur pour l'année 2024 par un décret de février dernier, un abandon sans vraiment le nommer de la réforme des bourses malgré le fait que des études récentes démontrent encore que 36% des étudiantes et étudiants sautent régulièrement un repas, ou encore, une stagnation voire une baisse du pourcentage du PIB dédié à la recherche malgré la loi de programmation de la recherche.

Quelques éléments positifs sont toutefois à souligner : une démographie étudiante toujours en hausse, avec une augmentation de +1% faisant passer la barre symbolique des 3M d'étudiantes et d'étudiants pour l'année 2024-2025, un nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers également en augmentation, un accueil de plus en plus important des étudiantes et étudiants en situation de handicap, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le courant de l'été où 49 étudiantes et étudiants en France ont été médaillés olympiques ou paralympiques, dont un à l'université de Tours, et enfin des taux d'insertion professionnelle post-master et doctorat excellents dans les universités françaises et dans notre établissement en particulier.

Ainsi, 2025 ne débute pas sous les meilleurs auspices, et la situation budgétaire de l'université de Tours est très complexe. La présente réunion du conseil d'administration permettra d'étudier les conditions dans lesquelles le budget se met en place, avec cette période dite « des services votés ».

En l'état actuel des informations, l'Etat n'a pour l'heure pas prévu de compensation intégrale des mesures Guerrini, de l'augmentation du taux de CAS pension de 4 points ou de l'augmentation du coût de l'énergie. En

revanche, une diminution des crédits pour la vie étudiante est prévue, et représenterait 515 M€ pour l'ensemble des universités françaises.

M. le Président précise que le budget qui fera l'objet des débats de la présente séance du conseil d'administration n'est pas celui que l'équipe présidentielle aurait aimé présenter. Des choix difficiles ont dû être réalisés face à la complexité de la situation précédemment exposée. Il s'agit pourtant d'un budget nécessaire pour assurer la continuité du service public de l'enseignement supérieur et échapper à une tutelle du ministère, via le rectorat.

M. le Président a rencontré de nombreuses élues et nombreux élus en région, afin de les sensibiliser à ces difficultés. Aujourd'hui, il y a un examen au Sénat des crédits alloués à la recherche. M. le Président espère que les efforts fournis par France Universités payeront lors de cet examen. Les présidentes et présidents d'université se sont en effet fortement mobilisés depuis la fin de l'année universitaire au sein de France Universités afin de prendre attache des élues et élus au Sénat et à l'Assemblée nationale, pour les sensibiliser aux fortes difficultés rencontrées par leurs établissements. Le choix des universités a été de focaliser cette mobilisation sur la nécessité d'une compensation du CAS Pension et des mesures Guerrini. Pour l'heure, une compensation partielle du CAS Pension a été adoptée ce jour au Sénat, mais il est souhaité que cela soit confirmé lors du vote du budget, afin que les efforts déployés par les présidentes et présidents d'université ne soient pas vains.

M. le Président souhaite finir ces propos liminaires par une note positive. Il rappelle que ce contexte ne doit pas empêcher l'université d'avancer avec l'ensemble des élus de l'établissement, des directrices et directeurs de composante et l'appui de tous à la poursuite des projets engagés et au renforcement du dialogue avec la région, la métropole et la ville. La conférence métropolitaine a permis de construire des échanges positifs entre les acteurs territoriaux pour le développement du schéma métropolitain de l'enseignement supérieur. M. le Président rappelle que l'université doit être mise au service de tous les citoyens, par le développement d'actions avec et pour la société. Renforcer la présence de l'établissement sur le territoire est absolument primordial.

L'équipe présidentielle souhaite travailler sur la revalorisation du doctorat, la formation en alternance à l'Université, la formation professionnelle et le développement des collaborations scientifiques. L'établissement s'attachera à innover et à continuer de préparer les étudiants aux métiers de demain.

Avec les moyens dont l'université dispose, elle continuera d'accueillir au mieux les personnels et les étudiantes et étudiants sur les campus.

Pour finir, M. le Président indique que l'établissement fera en sorte que tous les personnels soient fiers de leur mission de service public au service des étudiantes et étudiants, et espère que ces derniers seront fiers de faire leurs études au sein de l'université de Tours, conscients des efforts collectifs qui seront réalisés.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Budget initial 2025

En préambule à la discussion et au vote du budget, M. le Président informe le conseil d'administration que deux motions ont été déposées auprès de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine en vue des discussions de la présente séance. Il précise se positionner favorablement pour le vote d'une motion, mais trouve plus judicieux de ne faire remonter au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation qu'une motion unique, intégrant les éléments des deux propositions qui ont été formulées. Après échange avec l'équipe présidentielle, celle-ci a souligné que le second paragraphe de la motion déposée par les élus de l'Université Ensemble laissait penser que l'université de Tours était mise en défaut par les réductions budgétaires qu'elle proposait pour ce budget initial 2025 (BI 2025). Or, l'université subit un contexte budgétaire non choisi, et les réductions budgétaires présentées à ce BI (report des travaux d'adaptation, non renouvellement éventuel de 15 CDD, ...) sont des mesures difficiles à prendre et contraintes par les circonstances de construction du BI 2025. Sans ce contexte national, ce ne serait évidemment pas des mesures que l'équipe présidentielle souhaiterait voir mettre en œuvre. Il précise, s'agissant de la motion présentée par le Collectif Autrement, que la présentation du contexte national était plus adaptée, et que la mention de la nécessité pour l'équipe présidentielle en place de produire un budget « technique » et « éphémère » était pertinente.

Hovig TER MINASSIAN souligne que cette volonté d'adopter une telle motion résulte, comme l'a indiqué le Président en début de séance, du constat que les actions des universités soient payantes. En ce sens, les élues et élus de la liste l'Université Ensemble souhaitent conforter le travail mené par France Université en proposant l'adoption d'une telle mention.

Il précise qu'à la suite de plusieurs retours concordants sur la dernière phrase de la motion présentée par l'Université Ensemble, ils souhaitent procéder au retrait de la référence au budget du ministère des Armées, dont la référence n'est pas pertinente.

Anne BESNIER souligne l'importance de procéder à l'adoption de telles motions. Elle souligne, s'agissant de la motion proposée par le Collectif Autrement, que la terminologie « éphémère » n'est à son sens pas appropriée, en ce qu'elle laisse entendre que le budget soumis à délibération du conseil d'administration n'a pas d'importance. Elle précise que s'il est évident que le BI 2025 sera suivi d'un budget rectificatif, la motion ne doit pas laisser entendre que le conseil d'administration procède à l'adoption d'un budget de faible importance.

Marine MIQUEL précise que la motion présentée par l'Université Ensemble a pour objectif de soutenir les demandes de financements opérées par France Universités. Cibler les coupes budgétaires que l'université de Tours est contrainte de réaliser dans ce contexte n'a pas pour finalité de mettre en défaut l'équipe présidentielle en place. L'ensemble des universités sont soumises à une situation identique, et cette motion permet de mettre en lumière les difficultés rencontrées par ces dernières dans l'élaboration de leur budget.

Arnaud GIACOMETTI souligne que les 515 M€ de diminution des crédits affectés à la vie étudiante témoignent d'un désengagement inédit de l'Etat, auquel l'Université doit réagir par l'adoption d'une telle motion.

Julien MEUNIER précise que l'adoption d'une motion par le conseil d'administration à la suite de l'adoption d'un tel budget, prévoyant notamment une hypothèse de non-renouvellement de 15 CDD, permettra de témoigner que l'université n'accepte pas une telle situation budgétaire, mais qu'elle est contrainte par le contexte national.

Laëticia LOPES-BRULE précise que la motion proposée par le Collectif Autrement permet de mettre en lumière que l'université ne bénéficie pas d'éléments suffisants pour construire un budget, et qu'il sera nécessaire de travailler sur un budget rectificatif.

Marc GUERIN souligne que la motion des élues et élus de l'Université Ensemble ne lui paraît pas être une attaque contre l'équipe présidentielle actuelle, dans la mesure où elle met précisément en avant un contexte national complexe, ayant contraint l'université à la proposition d'un tel budget. Il souligne également que la référence à la baisse des budgets des armées n'a pas sa place et historiquement pose quelques questions.

M. le Président propose au conseil d'administration d'œuvrer ensemble à la construction d'une motion unique.

Après échanges, la formulation suivante de la motion est soumise à délibération du Conseil d'administration :

« Le conseil d'administration de l'université de Tours, réuni le 20 janvier 2025, s'alarme des conditions dans lesquelles il s'apprête à voter le budget 2025 de l'établissement. Dans un contexte national qui donne très peu de visibilité sur l'année à venir, alors que le vote du budget national n'a toujours pas eu lieu et que les personnalités se succèdent au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la plupart des universités françaises ont voté ou vont voter un budget en déficit, avec une chute importante de leurs fonds de roulements et de leur capacité à investir.

Or, l'absence du vote du budget de l'Etat, les difficultés financières qui en découlent des opérateurs publics comme des collectivités locales, les incertitudes autour du devenir de l'apprentissage par exemple obligent l'Université de Tours à présenter un budget 2025 contraint, d'autant plus que l'Etat limite la nature des dépenses comme le montant de sa subvention.

A court et à moyen termes, ce désengagement de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche aura des conséquences lourdes sur les conditions de travail et d'études pour l'ensemble des personnels et étudiant-es, mais aussi pour la force, l'attractivité et le rayonnement scientifiques de la France et pour sa capacité à innover, si des dotations budgétaires rectificatives n'interviennent pas.

Le conseil d'administration de l'université de Tours s'alarme de cette situation inédite. Il s'inquiète en particulier très fortement des décisions extrêmes auxquelles cette situation contraint notre établissement, puisque celui-ci est déjà particulièrement sous-doté : décalage des travaux d'adaptation des locaux pour les étudiant-es et personnels en situation de handicap, alors que de tels travaux ne devraient pas être une variable d'ajustement ; possible non-renouvellement de personnels à l'issue de leur CDD (une quinzaine), alors que ces personnels sont sur des missions pérennes essentielles pour mener à bien les missions d'accueil, d'enseignement et de recherche qui sont au coeur de l'université.

Le conseil d'administration de l'université de Tours se joint aux instances représentatives des établissements universitaires, et notamment France Universités, pour réclamer avec insistance la réaffectation de tout ou partie du crédit impôt recherche qui a coûté en 2024 plus de 7 milliards d'euros à l'État. Un pays qui n'investit pas dans sa jeunesse va dans le mur. Ce sont 515 millions d'euros qui manquent à ce jour aux universités. »

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion présentée par la délibération n°2025-03.

Emmanuel NERON, Vice-président du conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier, introduit la présentation du budget initial 2025 (BI 2025) en précisant que les arbitrages qui ont dû être réalisés seront évoqués brièvement dans la mesure où ils ont déjà fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration du 16 décembre 2024 à l'occasion duquel ces propositions ont pu être débattues.

Il souligne que le BI 2025 a été présenté à la Commission des moyens le 10 janvier, dans un ordre peu habituel puisqu'il n'a été présenté au Rectorat que le 14 janvier. La présentation au Rectorat a fait l'objet d'un avis du recteur, autorisant l'université à présenter ce budget, et soulignant l'effort de présentation et de sincérité qui avait été réalisé. Il est précisé que ce budget ne respecte pas les indicateurs imposés par le nouveau décret financier, notamment le fonds de roulement prudentiel, mais que ceux-ci ne s'appliqueront qu'à compter du premier budget rectificatif de l'établissement.

Emmanuel NERON souhaite également remercier l'ensemble des services ayant œuvré à la construction de ce budget, dans un temps très restreint puisque c'est toute son architecture qui a dû être revue entre début décembre et début janvier. Il souligne également que les choix et leur mise en œuvre n'a pas toujours été facile.

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières, présente BI 2025. Il rappelle tout d'abord que ce budget initial s'est construit dans un contexte économique tendu, dû à la conjonction des constats suivants :

- Une croissance faible, avec une projection de 0,9% en 2025 contre 1,1% en 2024 ;
- Une hausse du taux de chômage, proche de 8% en 2025 contre 7,4% en 2024.

L'inflation est toutefois en baisse, avec un taux à 1,6% en 2025 contre 2% en 2024, mais elle reste présente et se traduit par une augmentation de coûts à prendre en compte pour le présent BI 2025.

Des incertitudes pèsent sur les finances publiques notamment en raison :

- D'une absence de vote du budget de l'Etat (attendu mi-février 2025), remplacé par le vote d'une loi spéciale afin d'assurer un service public minimum ;
- De l'augmentation du déficit public, entre 5% et 5,5% en 2024, contre 6,1% en 2024, ainsi que de l'ouverture d'une procédure de déficit excessif ouverte par la commission européenne (le seuil fixé par l'UE étant de 3%) ;
- D'une réduction forte des dépenses, de 50 Mds €.

Le BI 2025 s'est construit dans ce contexte tendu, depuis le début du mois de septembre, au cours de deux périodes. La première période était celle classique de la préparation d'un budget initial :

- La lettre de cadrage a été réceptionnée le 9 septembre 2024 ;
- Les auditions ont été conduites du 1^{er} octobre au 20 octobre 2024, à la suite desquelles a été conduite la première phase d'arbitrage ;
- Le premier projet de BI a été finalisé le 20 novembre 2024.

Toutefois, une seconde période s'est ouverte et a conduit à devoir rectifier le budget initial qui avait été préparé au cours des premiers mois de l'année universitaire. Cette période a débuté à la suite de la réception des consignes ministérielles concernant la hausse du CAS pension (représentant 2,7 M€ de dépenses en plus pour l'université) et le gel de la subvention pour charges de service public (SCSP), recette la plus importante du budget de l'université.

La deuxième phase d'arbitrage s'est ouverte le 5 décembre 2024, et un nouveau projet de budget initial a été présenté en Commission des moyens le 10 janvier 2025.

C'est ce projet de BI 2025 qui est à présent soumis au Conseil d'administration.

La situation du BI 2025 début décembre 2024, avant la deuxième phase d'arbitrage était la suivante :

- Solde budgétaire : - 23 706 k€ ;
- Résultat comptable : - 6 638 k€ ;
- Insuffisance d'autofinancement : - 1 138 k€ ;
- Niveau final du fonds de roulement : 241 k€, très faible ;
- Ratio Dizambourg : 84,2%, sachant que le seuil de vigilance est fixé à 83%.

La seconde phase d'arbitrage a permis de prévoir une réduction des dépenses suivantes :

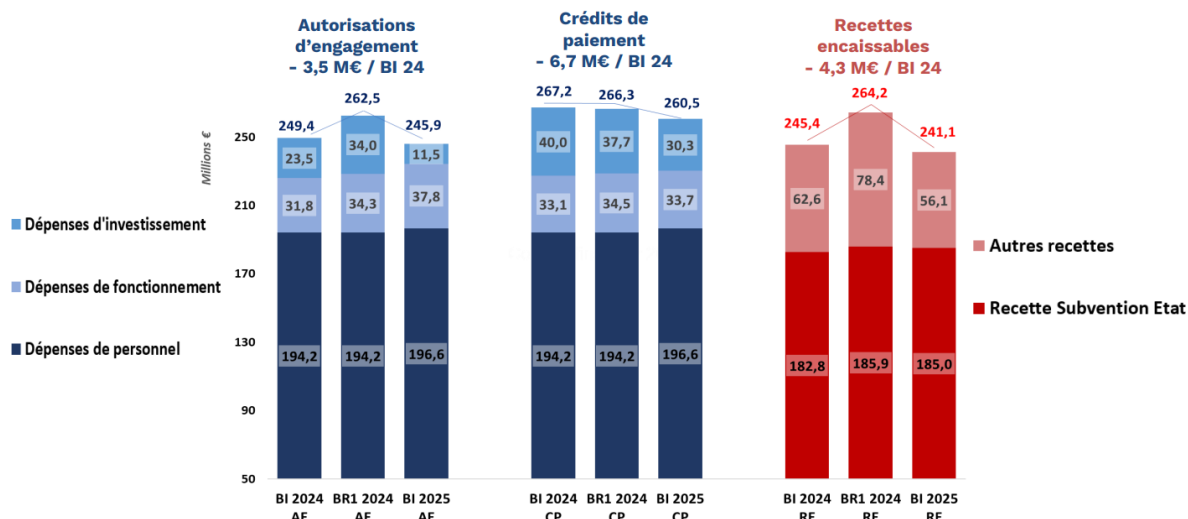
- Masse salariale : - 600 k€ (correspondant au non-renouvellement de 15 CDD, report du dispositif d'intéressement collectif, ...) ;
- Fonctionnement hors Masse salariale et Recherche : - 851 k€ (correspondant à -5% des dépenses de fonctionnement impactant les services centraux et les composantes) ;
- Recherche : - 220 k€ (correspondant à la suspension de l'appel à projet PRECIPUT) ;
- BAIM : - 2 463 k€ en investissement et -219 k€ en fonctionnement hors masse salariale.

La seconde phase d'arbitrage permet donc de prévoir une diminution totale des dépenses de 4 354 k€. Est à constater également une augmentation des recettes de 1 050 k€ sur les projets de recherche, qui contribue à l'équilibre du budget. Est tenu compte de l'hypothèse d'une diminution de 857 k€ de SCSP, qui correspond à la différence de versement du COMP entre 2024 et 2025.

➤ Présentation générale du BI 2025

Le BI 2025 se présente de la manière suivante :

Présentation générale BI 2025



Les différences du BI 2025 par rapport au BI 2024 sont les suivantes :

- -3,5 M€ en autorisations d'engagement ;
- -6,7 M€ en crédits de paiement ;
- -4,3 M€ en recettes encaissables.

La baisse des dépenses est plus importante que la baisse des recettes, étant entendu que l'équilibre du budget se fait au niveau des crédits de paiement en dépenses et des recettes encaissables.

➤ Les dépenses

Le BI 2025 prévoit une répartition des dépenses comment suit :

- Les autorisations d'engagement sont ouvertes pour un montant de 245 895 620 €, répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : 196 600 000 € (soit + 2 400 000 € par rapport à 2024) ;
- Dépenses de fonctionnement : 37 804 191 € (soit + 6 042 753 € par rapport à 2024) ;
- Dépenses d'investissement : 11 491 430 € (soit – 11 997 376 € par rapport à 2024).
- Les crédits de paiement sont ouverts pour un montant total de 267 253 905 €, répartis comme suit :
 - Dépenses de personnel : 196 600 000 € (soit + 2 400 000 € par rapport à 2024) ;
 - Dépenses de fonctionnement : 33 680 840 € (soit + 616 662 € par rapport à 2024) ;
 - Dépenses d'investissement : 30 271 633 € (soit + 9 718 094 € par rapport à 2024).

S'agissant particulièrement des dépenses de personnel, on constate une maîtrise de la hausse de la masse salariale, d'un montant de 196,6 M€ en 2025 doit +2,4 M€ par rapport au BI 2024. La hausse du CAS Pension est de 2,7 M€.

Les plafonds d'emploi sont les suivants :

- 2 139 emplois Etat au BI 2025 contre 2 112 au BI 2024 ;
- 455 emplois sur ressources propres au BI 2025 contre 456 au BI 2024.

Le total du plafond d'emploi comprenant les emplois sur ressources propres est de 2 594 au BI 2025 contre 2 568 au BI 2024.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, on constate des autorisations d'engagement (AE) en hausse (+ 37,8 M€ prenant en compte l'engagement de nouveaux marchés – le marché de nettoyage par exemple - contre 31,8 M€ au BI 2024) et des crédits de paiement (CP) stables (33,7 M€ tenant compte des arbitrages budgétaires de décembre 2024, dont 1,6 M€ pour des projets financés, contre 33,1 M€ au BI 2024).

S'agissant des dépenses d'investissement, les AE et les CP sont en baisse sur l'immobilier (23,5 M€ en AE au BI 2024 contre 11,5 M€ au BI 2025 ; 40 M€ en CP au BI 2024 contre 30,3 M€ au BI 2025). Les opérations du CPER en cours (Tanneurs et EPU) se terminent et les nouvelles opérations (halle des sports, bâtiment G du site Grandmont, bâtiment Biologie recherche B32 sur le site Tonnelé) démarrent progressivement. Le niveau d'investissement est maintenu sur les composantes et les services centraux.

➤ Les recettes

Les recettes prévues sont d'un montant de 241,1 M€. Les recettes globalisées atteignent un montant de 233,3 M€, réparties comme suit : 185 M€ de SCSP, 26,3 M€ provenant d'autres financements Etat et organismes publics, 19,7 M€ de recettes propres et 2,2 M€ de CVEC. Les recettes fléchées atteignent un montant de 7,8 M€.

Entre le BI 2024 et le BI 2025, les évolutions sont les suivantes :

- +7,7 M€ de recettes globalisées, dont : +2,2 M€ de SCSP, +3,6 M€ provenant d'autres financements publics, +1,6 M€ de recettes propres et + 150 k€ de CVEC.
- -12 M€ de recettes fléchées.

La SCSP est calibrée sur la notification intermédiaire de 2024, d'un montant de 185 M€ comprenant le versement 2025 du COMP moins important qu'en 2024.

Par rapport au BI 2024, on constate une augmentation des recettes globalisées et une baisse significative des recettes fléchées en raison des opérations immobilière du CPER.

➤ Equilibre financier

L'équilibre financier se présente comme suit (en K€) :

	Total RE recettes encaissables	241 093
-	Total CP crédits de paiement	260 552
=	Solde budgétaire	- 19 460
	Dont solde budgétaire fléché	- 11 606
	Dont solde budgétaire non fléché	- 7 854
+	Solde des opérations non budgétaires	317
+	Remboursement emprunt et cautionnements	- 250
=	Variation de trésorerie	- 19 393
	Dont variation trésorerie fléchée	- 11 606
	Dont variation trésorerie non fléchée	- 7 787

➤ Situation patrimoniale

La situation patrimoniale de l'établissement est la suivante (en k€), depuis 2020 :

CHARGES	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024	BI 2025
Charges personnel	162 877	166 184	175 741	183 237	191 650	191 650	194 074
Energie gaz élec et chaleur (FLP1 + R1)			2 714	4 507	3 876	3 940	3 778
Charges autres	26 160	30 151	30 539	32 696	31 738	33 078	32 429
DAA/P	17 370	17 950	17 001	17 231	16 000	17 000	15 000
TOTAL DES CHARGES	206 407	214 285	225 996	237 671	243 264	245 668	245 281
PRODUITS							
SCSP	169 392	172 465	175 732	184 240	182 770	185 879	185 022
Fiscalité affectée	2 546	1 851	1 344	2 078	2 050	2 182	2 200
Subventions	13 621	17 635	16 413	23 202	20 355	25 775	23 928
Autres produits	14 520	16 937	18 019	19 911	18 395	21 076	19 701
RAA/P	12 637	11 665	11 721	11 877	10 700	11 200	9 500
TOTAL DES PRODUITS	212 715	220 553	223 229	241 308	234 270	246 112	240 351
RESULTAT	6 308	6 269	- 2 767	3 637	- 8 994	444	- 4 930
CAF ou IAF	11 041	12 550	2 514	8 991	- 3 694	6 244	570
EMPLOIS							
Investissements	11 005	13 782	14 630	18 584	39 990	37 677	30 272
Remboursement emprunt et dettes fin.	250	250	250	250	250	253	250
RESSOURCES							
Financement de l'actif	4 309	7 326	8 214	8 250	22 843	16 781	8 904
VARIATION DU FDR	4 095	5 844	- 4 152	- 1 593	- 21 091	- 14 905	- 21 048
Niveau final FDR	40 266	46 110	41 958	40 365	9 011	25 460	4 412
Niveau final trésorerie	50 369	62 364	69 004	69 036	42 362	68 270	48 877

Légende :

CF
BI et BR votés
Projet BI 2025

➤ Les chiffres-clefs de la soutenabilité

A court ou moyen terme, la soutenabilité budgétaire se présente comme suit :

- Un solde budgétaire de -19 460 k€, soit +2 413 k€ par rapport au BI 2024 ;
- Un résultat comptable de -4 930 k€, soit +4 064 k€ par rapport au BI 2024 ;
- Une capacité d'autofinancement (CAF) de 570 k€, soit +4 264 k€ par rapport au BI 2024 ;
- Une variation du fonds de roulement de -21 048 k€, soit +42 k€ par rapport au BI 2024 ;
- Un niveau final du fonds de roulement de 4 412 k€, soit -4 599 k€ par rapport au BI 2024 (représentant 7 jours). Nous devrions être à 15 jours ;
- Une variation de trésorerie de -19 393 k€, soit +3 056 k€ par rapport au BI 2024 ;
- Un niveau final de trésorerie de 48 877 k€, soit +6 515 k€ par rapport au BI 2024 (représentant 76 jours). Le seuil de vigilance est de 30 jours, il n'y a donc pas de difficulté particulière ;
- Un ration Dizambourg de 84,1%, soit -1,6 points par rapport au BI 2024. Le seuil est à 83%, mais l'établissement est en progression par rapport au BI 2024.

A long terme, la soutenabilité budgétaire se présente comme suit :

- Des restes à financer > N d'un montant de 13 575 k€, soit -4 701 k€ par rapport au BI 2024 ;

- Un solde des opérations fléchées > N de -6 502 k€, soit +3 478 k€ par rapport au BI 2024.

➤ **Conclusion**

L'Université fait face à une situation financière difficile qui compromet la soutenabilité de l'établissement : des charges financières non entièrement compensées (hausse du CAS Pension de 2,7 M€) et gel de sa subvention pour charges de service public.

Le déficit du solde budgétaire de -19,5 M€ est inférieur à celui du BI 2024 (-21,9 M€), mais son niveau nécessitera d'être amélioré au BR1 2025.

Le déficit comptable de -4,9 M€ (-9 M€ au BI 2024) reflète le décrochage entre les charges de personnel et les ressources récurrentes (SCSP et produits propres).

Le fonds de roulement de 4,4 M€ (9 M€ au BI 2024) tient compte d'un écart plus important entre les ressources et les emplois d'investissement.

L'université fait néanmoins la preuve de sa résilience en maîtrisant son cycle d'exploitation et en dégagant une relative capacité d'auto-financement.

Arnaud GIACOMETTI souhaite intervenir concernant le cadre économique tel qu'il a été présenté. Ce contexte est présenté comme tendu et difficile, mais on omet de préciser que l'année 2024 n'a jamais été aussi fructueuse pour les entreprises du CAC40. Les dividendes ont augmenté de 8,5%, et 20% de celles-ci ont bénéficié à 20 familles françaises. Ce montant représente largement la baisse de financements qui s'abat sur les universités françaises. Ces éléments chiffrés mettent en avant que la richesse augmente, mais que la distribution ne se fait pas de manière équilibrée. On mentionne également la transition écologique et sociale, alors que les chiffres de 2022 démontraient que les entreprises versaient quatre fois plus de dividendes à leurs actionnaires que n'investissaient dans ces deux domaines. L'année dernière, c'est encore 15% d'entreprises en plus qui plaçaient leurs sièges sociaux dans des paradis fiscaux.

S'agissant de budget, ce qui constitue un des éléments les plus inquiétants est le niveau du fonds de roulement, qui se retrouve très significativement en dessous du seuil fixé par le décret financier. Même dans l'hypothèse où l'établissement bénéficierait d'une compensation partielle du CAS Pension, celle-ci ne permettra pas de bénéficier d'un fonds de roulement supérieur au seuil indiqué. Cette situation est critique.

Plus généralement, la hausse de la trésorerie n'est pas un constat propre à l'université de Tours. Avant son départ, le précédent ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche avait transmis les niveaux de trésorerie de l'ensemble des universités françaises pour appuyer le fait que leur situation n'était pas aussi catastrophique qu'elle le laissait entendre. Il s'étonne que France Université n'ait pas souhaité transmettre en réponse le fonds de roulement de l'ensemble des établissements, témoin bien plus fiable de la criticité de leur situation.

Emmanuel NERON précise qu'il y a effectivement peu de chances que l'établissement atteigne les seuils prudentiels lors du BR1 2025 (concernant le ratio Dizambourg, par exemple, 1 point représente soit 2,9 M€ de recettes supplémentaires soit 2,4 M€ de baisse de la masse salariale). Toutefois, il souligne que le précédent ministre avait précisé qu'il faudrait apprécier ces seuils avec bienveillance lors de la mise en place des budgets 2025. Si les modalités de cette bienveillance n'ont pas été précisées, il ressort des échanges avec le rectorat que la trajectoire prise par les budgets des universités serait presque aussi importante que les résultats bruts. Le Rectorat laisse ainsi entendre également qu'il appréciera la manière dont les établissements tendent vers ces seuils prudentiels, face à la difficulté de les atteindre.

Arnaud GIACOMETTI s'interroge sur la stratégie immobilière, et notamment la réhabilitation des Tanneurs. Avant la nécessité d'adopter un nouveau budget, le précédent intégrait une étude en 2025 pour engager des réflexions sur la poursuite de la réhabilitation du site. Il constate que le montant alloué a été revu à la baisse, puisqu'il ne représente désormais que 3 k€.

Jérôme BARRERE précise, concernant le montant alloué à une étude sur la poursuite de la réhabilitation du site des tanneurs, qu'il s'agit d'un montant suffisant pour sélectionner un programmiste, sur la base d'un cahier des charges à élaborer en 2025 ; afin de débiter les études en 2026.

Concernant le programme d'accessibilité des Tanneurs, Emmanuel NERON regrette que ses propos n'aient pas été suffisamment clairs et souhaite préciser l'ensemble des éléments qui ont été communiqués à la communauté universitaire. Les travaux d'accessibilité du bâtiment A seront réalisés comme ils ont été initialement

définis par la précédente équipe présidentielle (réception des DCE mi-mars ; consultation des entreprises en avril ; début des travaux courant mai). Les travaux des bâtiments B et C seront réalisés comme cela était convenu dans le cadre des opérations du CPER, tels que définis dans l'agenda d'accessibilité. Les opérations de travaux du bâtiment C sont décalées, néanmoins l'autorisation de travaux va être déposée prochainement afin d'anticiper les délais d'instruction qui peuvent être longs. Ainsi l'accessibilité du site tanneurs sera significativement améliorée en 2025.

Anne BESNIER informe le conseil d'administration que la Région souhaiterait être informée si l'université fait le choix de décaler les opérations de travaux prévues dans le cadre du CPER, afin qu'elle puisse également reporter le versement des montants correspondant du CPER. M. Emmanuel Néron précise qu'à ce jour cela n'est pas prévu.

Emmanuelle NERON précise les réponses aux questionnements qui subsistent autour de l'annonce du non-renouvellement de 15 CDD à compter de septembre 2025, représentant une économie de 150 k€ sur trois mois. A ce jour, l'équipe présidentielle n'a pas souhaité identifier ces 15 CDD, pour deux raisons. D'une part, cette mesure constituera la première sur laquelle l'université reviendra en cas d'augmentation des recettes. D'autre part, identifier dès à présent les CDD qui pourraient être concernés alors qu'il n'est pas souhaité que cette mesure se réalise pourrait fortement inquiéter les agents des postes concernés.

M. le Président souligne que l'université espère de bonnes nouvelles entre la fin du mois de février et le début du mois de mars. A cette occasion, l'établissement sera fixé sur la nécessité ou non de mettre en place cette mesure, dont il rappelle qu'elle n'est pas souhaitable.

Emmanuelle HUVER s'interroge sur la suspension des recrutements prévus au COMP, et souhaiterait que les emplois concernés soient précisés.

Emmanuel NERON précise que les recrutements prévus au COMP ne seront pas suspendus, mais sont différés dans la mesure où ils sont financés. Toutefois, pour ceux qui ne sont pas différés, en ce période de services votés, il n'est pas possible de les mettre en œuvre dans l'immédiat.

Emmanuelle HUVER s'interroge sur la suspension du PRECIPUT ANR, et sur la réaffectation des 220 k€ qu'il représentait dans le budget.

Daniel ALQUIER précise que ces 220 k€ feront l'objet de la redistribution suivante : 169 k€ affectés au bonus qualité Europe internationale et 60 k€ affectés à l'appel à projet « Recherche transversale ». Cette réaffectation allège le montant prélevé pour la recherche sur la SCSP.

Sandrine DALLEY-CHOISY s'interroge sur les dépenses de formation, et notamment sur l'augmentation conséquente des dépenses de licence. Elle souhaite que soit précisé à quoi cette augmentation correspond.

Emmanuel NERON indique que cette augmentation correspond à différents éléments : revalorisation de la masse salariale, prise en compte du glissement vieillesse-technicité, ... ce qui rend ce tableau de la page 4 du rapport de présentation du budget initial 2025 difficile à interpréter.

Sur ce même tableau page 4 du rapport, les élues étudiantes et élus étudiants s'interrogent sur la diminution des crédits affectés à la vie étudiante (-225 k€), alors qu'ils constatent une augmentation de 150 k€ de la CVEC. Ils s'interrogent sur ces diminutions et constatent que certains postes hors vie étudiante ont été largement préservés.

Emmanuel NERON précise qu'ici encore ces montants peuvent correspondre à différents éléments : des travaux s'achevant et n'étant pas renouvelés en 2025, le remplacement d'un personnel en CDI par un personnel en CDD... Il ne s'agit pas d'une baisse « brute » des dépenses allouées à la vie étudiante, puisque ces éléments font baisser les dépenses sans pour autant que le service aux étudiantes et étudiants soit négativement impacté. S'agissant de la CVEC, il rappelle qu'elle constitue une recette affectée à la vie étudiante, et bénéficiera donc aux étudiantes et étudiants sous le contrôle de l'agent comptable de l'établissement.

Hovig TER MINASSIAN souhaite préciser le vote que réaliseront les élues et élus et la liste l'Université Ensemble, qui souhaitent se positionner contre.

Ils remercient l'équipe présidentielle des explications fournies, mais par cohérence avec le message que l'établissement souhaite envoyer au ministère, ils souhaitent se prononcer avec un vote accompagnant ces motions. Ce vote a surtout vocation à signaler la partie recettes du budget, plutôt qu'à dénoncer la partie dépenses. Ce sous-financement structurel dans lequel les différents choix politiques ont positionné l'université fragilise l'établissement.

Arnaud GIACOMETTI souligne que, dans ce moment inédit, le signal envoyé doit être fort et les universités ne doivent pas voter de manière unanime les budgets, au risque de fragiliser le message qu'elles souhaitent passer. Il rappelle que cette politique d'austérité qui est imposée aux établissements d'enseignement supérieur ne l'est pas pour tout le monde. Il souligne que ce type de politiques touche en premier lieu les plus fragiles : les universités sous-dotées, les étudiantes et les étudiants en commençant par les plus précaires. A terme, nous devons craindre d'être dans l'obligation de réduire l'offre de formation et le nombre de place ouvertes, contraignant les étudiantes et les étudiants à se tourner vers le privé ou, à défaut, à arrêter leurs études. Des choix importants sont réalisés pour la jeunesse, et l'Université Ensemble souhaite se positionner contre.

Marine MIQUEL souligne que cette question de voter contre la partie recette est fondamentale, puisqu'elle permet d'envoyer un signal fort de nécessité de financer les services publics. Cela permet également de rappeler à l'Etat qu'il doit prendre ses responsabilités et financer l'enseignement supérieur et la recherche.

M. Daniel Mirza s'étonne de cette posture et questionne les élus et élues de l'Université Ensemble pour savoir ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été en responsabilité devant l'ensemble des éléments contraignant fortement ce budget.

Le Conseil d'administration approuve le budget initial (25 pour, 6 contre, 3 abstentions) par la délibération n°2025-02.

Yoann CANOY achève cette présentation du budget par le rappel du régime particulier dit des « services votés » pour le premier trimestre 2025. L'ensemble des BI 2025 votés sont non exécutoires en l'état pour le premier trimestre 2025.

Les impacts sur les dépenses sur cette période et le temps qu'un budget national soit voté sont les suivants :

- Absence de mesures nouvelles (revalorisation salariale, nouveaux investissements, ...) ;
- Autonomie de l'établissement sur les dépenses financées sur ressources propres (hors crédits public type ANR) ;
- Dépenses nouvelles inévitables sont autorisées (sécurité des biens et des personnes, remplacement de matériels, ...) sur accord du contrôleur budgétaire régional.

Concernant les recettes, l'établissement bénéficie d'un versement de 25% de la notification intermédiaire 2024 de la SCSP et d'une absence de modification du COMP pour la vague 2, dont l'établissement fait partie.

Emmanuel NERON précise qu'un certain nombre d'éléments budgétés pour l'année 2025 ne pourront pas être mises en place pour le moment : revalorisation de la prime C1, revalorisation du salaire des doctorants, recatégorisation de 40% des agents de catégorie C de la catégorie 2 vers la catégorie 1, mise en place de la prime des ESAS. Cela ne signifie pas que ces éléments de budget seront abandonnés, mais cela signifie simplement que l'établissement n'est pas en mesure d'assurer ces dépenses pour le moment.

Ces restrictions s'appliquent aux universités, mais également aux opérateurs de l'Etat, aux collectivités locales ou aux ANR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 27 janvier 2025

Le Président,



Philippe ROINGEARD